



D3210-Direction générale des services-Assemblées

DELIBERATION N° D.2022.11.102 du Conseil municipal du 17 novembre 2022

CY Cergy Paris université. Désignation du représentant de la ville de Versailles au sein du Parlement étudiant pour la mandature 2020-2026.

Date de la convocation : 10 novembre 2022
Date d'affichage : 18 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Marie BOELLE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Céline JULLIE, Mme Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Marie POURCHOT, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, M. Michel LEFEVRE.
M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à Mme Anne-Lise JOSSET), Mme Marie-Agnes AMABILE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à Mme Marie POURCHOT), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), Mme Stéphanie LESCAR (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), M. Gwilherm PoulleNNec (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Thierry DUGUET (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Corinne BEBIN (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-29 ;

Vu le décret n° 2019-1095 portant création de CY Cergy Paris université et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération du conseil de site de CY Cergy Paris université du 14 décembre 2021 portant approbation des statuts du conseil des étudiants, après avis du conseil d'établissement du 7 décembre 2021 ;

Vu le courrier du Président de CY Cergy Paris université du 18 juillet 2022 sollicitant de la ville de Versailles la désignation de son représentant au sein du conseil des étudiants, dénommé « Parlement étudiant » ;

Vu les statuts du Parlement étudiant de CY Cergy Paris université et notamment l'article 2 ;

-
- CY Cergy Paris université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, a mis en place un conseil des étudiants dénommé « Parlement étudiant ». Cet organe consultatif contribue au développement de la vie démocratique de l'université, à la promotion de la citoyenneté, de la solidarité et de l'engagement des étudiants, ainsi qu'à l'animation de la vie sur les différents campus du site CY Alliance, regroupement d'établissements piloté par CY Cergy Paris université.

Conformément à l'article 2 de ses statuts, le Parlement étudiant est composé de 47 à 50 membres, répartis en 5 collèges :

- le collège des représentants des étudiants,
- le collège des représentants des doctorants,
- le collège des représentants des associations étudiantes,
- le collège des représentants des étudiants des établissements associés,
- le collège des institutions.

- Par courrier du 18 juillet 2022 susvisé, CY Cergy Paris université demande à la ville de Versailles de désigner son représentant au sein du Parlement étudiant, conformément à ses statuts.

Au titre du collège des institutions, la Ville dispose d'un siège et doit donc désigner un représentant titulaire et son suppléant pour la mandature en cours.

Par la présente délibération, il est donc proposé au Conseil municipal de désigner Mme Marie-Agnès Amabile en qualité de titulaire et Mme Claire Chagnaud-Forain en qualité de suppléante.

Les autres candidats sont appelés à se faire connaître.

Le vote a lieu au scrutin secret ou au scrutin public si le Conseil municipal le décide à l'unanimité, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

de procéder, au scrutin public, le Conseil municipal l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des représentants suivants de la ville de Versailles au sein du Parlement étudiant de CY Cergy Paris université :

Titulaire	Suppléant
Marie-Agnès AMABILE	Claire CHAGNAUD-FORAIN

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de suffrages exprimés : 49 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 48 voix , 1 voix contre (Monsieur Jean SIGALLA.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.